

Collège communal de la Ville de Liège
Service des Permis d'Urbanisme
La Batte 10, 4000 Liège
enquete.urbanisme@liege.be

Liège, le ... juin 2015

Concerne : permis d'urbanisme pour la construction d'un parking souterrain sur cinq niveaux et le réaménagement des espaces publics de la Place Cockerill au quai sur Meuse (dossier 82863-C)

Monsieur le bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les échevins,

À l'annexe 26, article 335, nous souhaitons déposer une réclamation pour la demande de permis d'urbanisme mentionnée ci dessus et pour les raisons suivantes.

Le réaménagement des espaces publics est asservi aux nécessités du parking et résulte de ses contraintes. L'espace public est résultant et peu qualitatif. Le projet actuel ne constitue pas une amélioration urbanistique telle que prétendue.

- La présence d'une entrée et sortie de parking sous forme hélicoïdale de 27 m de diamètre en fond de place face aux numéros 12, 14 et 16 (Diode, Phénicien et Maison Meers) dont les nuisances sonores et visuelles dégraderont significativement et fortement les conditions d'habitat sur la Place. Cette entrée secondaire au parking contraint tout développement d'espace convivial à proximité.
- La forte dégradation des conditions de déplacement pour la mobilité douce vers le quartier d'Outremeuse induite par les modifications de la passerelle Saucy dont les nouvelles conditions d'accès seront médiocres. Le plan incliné actuel est déplacé sur les quais, diminué en largeur et présente un tracé avec une épingle à cheveux où les différents utilisateurs, qu'ils soient piétons, cyclistes, PMR auront des difficultés à cohabiter. Le passage des voiries voitures par le biais de passage piétons est également une dégradation forte en terme de mobilité douce. L'escalier final donnant sur le trottoir coté université à triple volée est particulièrement peu adapté tant il est restrictif dans son usage. L'implantation d'une nouvelle bibliothèque dans le quartier d'Outremeuse va probablement accroître le nombre d'utilisateurs (déjà plusieurs milliers par jour) de la passerelle et donc de la place Cockerill. Il semblerait donc opportun de modifier le projet actuel qui ne tient en aucun cas compte de cette projection.
- L'amphithéâtre de verdure en bord de Meuse est définitivement coupé de la place par la voirie rapide des quais. Si l'idée est de rendre la Meuse aux habitants, l'amphithéâtre devrait s'inscrire dans le prolongement visuel et physique de la place, en minimisant la scission qu'opère le projet par les 6 bandes de circulations projetées. La solution idéale étant peut-être d'enterrer une partie ou plus des voies automobiles au niveau des quais par exemple.

- Déduction faite de l'espace dédié à la voiture, aux bacs de verdure dont la gestion est anecdotique, aux accès parking, aux trottoirs, il reste une superficie de +/- 14% à dédier aux espaces dits « conviviaux ». L'espace public ne pourrait-il pas faire partie des points de départ de la réflexion organisationnelle pour proposer une réelle place, au sens urbanistique et qualitatif du terme, un espace contenu, non traversé, qui permet le regroupement. Le projet actuel propose un trottoir élargi, fragmenté type piétonnier.
- La place Cockerill, emblématique par sa centralité, son activité tant humaine, que commerciale et culturelle, son histoire, mérite une attention plus qualitative que des aménagements de surface résultants de la réalisation d'un parking en sous-sol.
- Si les zones de végétations et piétonnes sont nécessaires à créer des espaces publics de qualité, leur seule présence ne suffit pas. La végétation est ici utilisée comme un artifice qui masque une entrée et sortie de parking, établit une frontière entre les zones piétonnes et les flux de voiture. La végétation n'est pas structurante, elle fragmente et relève de l'anecdote. Par ailleurs, telle qu'envisagée dans le projet, elle risque d'être un lieu de dépôts sauvages d'immondices. Réfléchi en amont, la présence végétale pourrait avec peu de moyen être un élément de composition à part entière de l'espace public et apporter une plus value réelle à la ville de Liège.
- En cas de réalisation des travaux pour le parking, nous sommes inquiets des conséquences directes sur les bâtiments de la place et alentours. Les vibrations générées par le trafic autoroutier induisent actuellement un inconfort et un risque pour la pérennité structurelle des bâtiments. Le parement en pierre de l'université présente un risque réel de déchaussement. Le travail en sous-œuvre va accroître la dégradation actuelle.
- La place est un emblème démocratique. En tant que riverains, nous regrettons l'absence de concertation dans le cadre de ce projet. En tant que Liégeois, nous ne cautionnons pas qu'un investisseur privé puisse disposer de l'espace public et se l'approprier dans ses enjeux.

En l'attente de vous lire, je vous adresse, Monsieur le bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, mes salutations respectueuses.

Nom

Prénom

Adresse

.....

Signature